

## Analyse des effets cumulés avec d'autres projets ou installations existantes

L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres installations est réalisée pour les installations et infrastructures existantes, ainsi que pour les projets connus du secteur.

### 1 INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Les effets cumulés résultent de la présence, sur le secteur d'étude, de différentes activités et d'infrastructures pouvant engendrer des nuisances qui s'additionnent, et ainsi causer un effet plus important.

Les ICPE, sources de nuisances potentielles, identifiées à proximité du site du projet sont :

| Commune du rayon d'affichage | Nom de l'activité          | Activité                           | Classement          | Distance au projet  |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Châtillon-Saint-Jean (26)    | EARL Le Peroux             | Elevage de volailles               | Autorisation ICPE   | 600m au sud-ouest   |
|                              | S.A.S. Bard Frères         | Exploitation de carrière           | Autorisation ICPE   | 2km à l'ouest       |
|                              | Benezet Damien             | Elevage de volailles               | Autorisation ICPE   | 2,5km au nord-ouest |
| Saint-Paul-lès-Romans (26)   | Dauphimetal                | Stockage de véhicules hors d'usage | Enregistrement ICPE | 1,7km au sud-ouest  |
|                              | Dromoïse de Céréales       | Traitement et stockage de céréales | Autorisation ICPE   | 1,8km au sud-ouest  |
|                              | D'Octaveon – Site Mingauds | Elevage de volailles               | Autorisation ICPE   | 2,8km au sud-ouest  |
| Eymeux (26)                  | Chabert                    | Elevage de porcs                   | Enregistrement ICPE | 2,7km au sud-est    |
|                              | Vignon Henri et Henry      | Elevage de volailles               | Autorisation ICPE   | 3,2km au sud-est    |
|                              | Avidor                     | Elevage de volailles               | Autorisation ICPE   | 4km au sud-est      |
| Parnans (26)                 | EYMO                       | Elevage de volailles               | Autorisation ICPE   | 3,2km au nord       |

Les activités extractives du secteur sont :

| Exploitant                            | Commune               | Description de l'autorisation   | Fin d'autorisation | Distance au projet  |
|---------------------------------------|-----------------------|---|--------------------|---------------------|
| Bard Frères – Carrière de Saint-Izier | Châtillon-Saint-Jean  | Exploitation de sables et graviers avec installations de traitement<br>Prod. : 120 000 t/an   | 22/03/2024         | 2 km à l'ouest      |
| Budillon Rabatel                      | Saint-Paul-lès-Romans | Exploitation de sables et graviers avec installations de traitement<br>Prod. moy. : 110 000 t/an<br>Prod. max : 149 000 t/an                  | 22/03/2028         | 4,4 km au sud-ouest |
| Sibelco France                        | Hostun                | Exploitation de sables siliceux et kaoliniques<br>Prod. sables kaoliniques : 60 000 t/an<br>Prod. sables rouges et/ou calcaires : 50 000 t/an | 05/04/2035         | 5,6 km au sud-est   |
| Budillon Rabatel                      | La Sône               | Exploitation de sables et graviers avec installations de traitement<br>Prod. : 150 000 t/an   | 06/05/2021         | 9,6 km au nord-est  |
| Bonnardel – Carrière de La Sône       | La Sône               | Exploitation de sables et graviers<br>Prod. : 60 000 t/an   | 17/08/2024         | 9,6 km au nord-est  |

La carrière de Saint-Izier, exploitée par la société Bard Frères, est actuellement en cours de réaménagement, mais l'installation de concassage criblage est toujours en fonctionnement pour traiter les matériaux issus de la carrière S.A.S. Bard Frères – La Réguielle.

La circulation routière est prise en compte dans l'évaluation des effets cumulés car elle impacte directement la qualité de l'air du secteur du projet et le bruit. Il peut également être source de pollution des eaux et du sol.

Les PPRT<sup>1</sup> les plus proches sont situées sur la commune de Romans-sur-Isère à 5,3 km au sud-ouest du projet. Ils sont au nombre de deux : le PPRT Courbis Synthèse approuvé par arrêté préfectoral du 29 novembre 2012 et le PPRT Baulé&Exto prescrit le 20 janvier 2011.

Les sites SEVESO les plus proches sont aussi situés sur la commune de Romans-sur-Isère, à plus de 5,3 km au sud-ouest :

- Covestro Elastomers ;
- Exsto SAS ;
- Courbis synthèse.

Dans le même secteur que les sites SEVESO, il y a un risque nucléaire et chimique induit par FBFC, filiale d'AREVA qui produit des combustibles pour les réacteurs nucléaires de la filière REP (Réacteur à Eau sous Pression).

Les ICPE telles que les élevages, le centre de stockage de véhicules, le site de stockage de céréales ainsi que les sites industrielles de Romans-sur-Isère, qui ne sont pas de nature à engendrer des effets de même nature que le projet ne sont pas pris en compte dans la suite de l'étude.

## 2 PROJETS CONNUS

Le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes met en ligne les avis de l'autorité environnementale pour les projets de son territoire. Ce site a été consulté le 18 décembre 2019. Le site internet des Préfectures de la Drôme et de l'Isère ainsi que des mairies des communes concernées ont également été consultés (publication des avis de l'autorité environnementale et des avis d'enquête publique).

Concernant les autres projets qui ne dépendent pas du préfet de région, les sites internet consultés, au 18 décembre 2019, sont le portail du CGEDD<sup>2</sup> (conseil général de l'Environnement et du Développement durable), le site du ministère de la Transition écologique<sup>3</sup> et le site de la MRAE. Aucun de ces sites ne référence de projet concernant l'aire d'étude. Le site projet-environnement.gouv.fr a également été consulté ce même jour.

### Projet carrières :

- Projet d'ouverture d'une carrière de roche massive sur la commune de Saint-Nazaire-en-Royans (26), à 6,5 km à l'est.

### Projets énergies :

- Projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur une ancienne carrière et décharge, sur la commune de Saint-Paul-lès-Romans, à 4,7 km au sud-ouest. L'emprise du projet est de 6,1 ha et permettra une production annuelle d'environ 6 500 MWh pendant 30 ans. Le projet est porté par la Société d'Economie Mixte ROVALER. Le projet est autorisé en date du 24/05/2019 mais les travaux n'ont pas encore commencé.
- Projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Montmiral, à 8,3 km au nord du projet, porté par la société EREA INGENIERIE. L'emprise du parc est de 8,6 ha et il développera une puissance de 5,3 MWc. Il nécessite une autorisation de défrichement. L'avis de l'AE concernant le défrichement a été donné le 22/02/2018 et il y a absence de l'avis de l'AE concernant le projet de parc dans son ensemble.

### Projet eaux :

- Projet d'aménagement contre les crues et pour restauration physique de la rivière « la Joyeuse ». Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, le projet concerne les villes de Montmiral, Parnans, Châtillon-Saint-Jean, Saint-Paul-lès-Romans, Roman-sur-Isère, Montagne et Saint-Lattier. Les objectifs sont la protection des crues et la restauration du fonctionnement naturel du lit mineur de la Joyeuse. Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté inter préfectoral en date du 21/12/2018 et 26/12/2018 respectivement pour la Drôme et l'Isère.

<sup>1</sup> Plan de Prévention des Risques Technologiques

<sup>2</sup> <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-a331.html>

<sup>3</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/avis-dautorite-environnementale-emis-ministere>

- Projet de prélèvements pour l'irrigation dans le bassin de la Drôme des Collines porté par le syndicat de gestion de la ressource en eau de la Drôme (SYGRED). Le projet concerne l'ensemble des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le territoire de la Drôme des Collines pour les trois ans à venir. Le projet est présenté comme transitoire car le future SAGE devrait mettre en avant des ressource souterraine à exploité afin de limiter les pressions sur les eaux superficiel. L'avis a été émis le 3 avril 2018.
- Projet de gestion collective pour l'irrigation dans le département de l'Isère par l'OUGC38. Le projet a pour but de mettre en place un réseau d'irrigation performant et coordonnée afin de limiter l'impact sur la ressource en eau. Cette demande est réalisée pour 10 ans et a été approuvée.

Seuls les projets susceptibles d'avoir des impacts similaires à ceux générés par le projet d'extension et de renouvellement de carrière ont été listés dans un rayon de 10 km.

### 3 ETUDE DES EFFETS CUMULES

Seuls sont pris en compte les installations, infrastructures et activités existantes ou les projets connus qui sont susceptibles d'avoir un ou plusieurs effets cumulés avec le projet d'extension de carrière de la S.A.S. BARD Frère.

|  | Eaux souterraines et superficielles  | Ecologie   | Paysage               | Bruit   | Poussières  | Trafic routier  | Occupation du sol  | Estimation des impacts cumulés |
|--|--|--|-----------------------|---|---|---|--|--------------------------------|
| <b>Bard Frères – Carrière de Saint-Izier</b>             | <p>L'exploitation prélève un volume maximum de 9 900 m<sup>3</sup>/an dans la nappe des Molasses miocènes. Ce prélèvement sera stoppé dès que celui de la carrière de la Réguinelle sera mis en place.</p> <p>Les deux sites sont situés dans deux bassins versants différents.</p> <p>D'un point de vue qualitatif, la mise en place de mesure de lutte contre les pollutions ainsi que les volumes très faible mis en jeu permettront de confiner la pollution sur le site, ce qui n'entraînera aucun effet cumulé avec quelconque autre site.</p> | Pas d'impacts cumulatifs.  | Aucune co-visibilité. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Le trafic de cette carrière est lié au trafic du projet de carrière de la Réguinelle. Ainsi, dès la mise en place de la plateforme de traitement sur la carrière de la Réguinelle, la carrière de Saint-Izier ne générera plus aucun trafic.  | La carrière de Saint-Izier est située dans un environnement similaire à la carrière de la Réguinelle pouvant impacter de manière similaire l'occupation du sol. Cependant, le site est en cours de réaménagement et ne sera plus utilisé dès la mise en place de la plateforme de traitement sur la carrière de la Réguinelle. | <b>Nul</b>                     |
| <b>Budillon Rabatel – Carrière Saint-Paul-lès-Romans</b> | <p>Le volume d'eau prélevé par le projet de La Réguinelle ne représentant que 0,05% des prélèvements totaux dans la nappe souterraine, quel que soit le volume prélevé ici, l'impact cumulé est négligeable.</p> <p>Les deux sites sont situés dans deux bassins versants différents.</p> <p>D'un point de vue qualitatif : idem carrière de Saint-Izier.</p>  | Impacts faible à faible (d'après dossier disponible).                              | Aucune co-visibilité. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | <p>Une partie des camions de cette carrière emprunte la D92n (environ 18 camions par jour, soit 0,27% du trafic moyen journalier), route également empruntée par les camions de la société Bard Frères.</p> <p>Le trafic généré par la carrière de la Réguinelle sur cette même route représente environ 12 camions par jour soit 0,18% du trafic. Les effets cumulés sont donc très faibles.</p> | Carrière existante dans un environnement agricole différent de celui du projet. Pas d'impact cumulé.   | <b>Très faible</b>             |
| <b>Sibelco France – Carrière d'Hostun</b>                | <p>Le volume d'eau prélevé par le projet de La Réguinelle ne représentant que 0,05% des prélèvements totaux dans la nappe souterraine, quel que soit le volume prélevé ici, l'impact cumulé est négligeable.</p> <p>La surface interceptée par la carrière est négligeable devant celle du bassin versant, ce qui ne modifiera en rien les écoulements dans les cours d'eau du celui-ci. Il n'y a donc aucun impact cumulé sur les eaux superficielles.</p> <p>D'un point de vue qualitatif : idem carrière de Saint-Izier.</p>                      | Individus et habitats détruits distincts de ceux du projet. Pas d'impacts cumulés. | Aucune co-visibilité. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | La majeure partie des camions de transport de cette carrière rattrape l'autoroute A49 au niveau de du péage de la Baume-d'Hostun. Ainsi, il n'y aura pas d'impact cumulé.   | Carrière existante dans un environnement forestier différent de celui du projet. Pas d'impact cumulé.  | <b>Nul</b>                     |
| <b>Budillon Rabatel – Carrière La Sône</b>               | <p>Le volume d'eau prélevé par le projet de La Réguinelle ne représentant que 0,05% des prélèvements totaux dans la nappe souterraine, quel que soit le volume prélevé ici,</p>  | Pas d'impacts cumulatifs.  | Aucune co-visibilité. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Une partie des camions de cette carrière est susceptible d'emprunter la D1092 (représente environ 25 camions par jour max, soit 0,39% du trafic moyen   | Carrière existante dans un environnement agricole différent de celui du projet. Pas d'impact cumulé.   | <b>Très faible</b>             |

|  |   |   |                       |   |   |  |   |                    |
|--|---|---|-----------------------|---|---|--|---|--------------------|
|  | <p>l'impact cumulé est négligeable.</p> <p>La surface interceptée par la carrière est négligeable devant celle du bassin versant, ce qui ne modifiera en rien les écoulements dans les cours d'eau du celui-ci. Il n'y a donc aucun impact cumulé sur les eaux superficielles.</p> <p>D'un point de vue qualitatif : idem carrière de Saint-Izier.</p>  |   |                       |   |   | <p>journalier), route également empruntée par les camions de la société Bard Frères.</p> <p>Le trafic généré par la carrière de la Réguinelle sur cette même route représente environ 12 camions par jour soit 0,18% du trafic. Les effets cumulés sont donc très faibles.</p>   |   |                    |
| <b>Bonnardel – Carrière de La Sône</b>                               | <p>Le volume d'eau prélevé par le projet de La Réguinelle ne représentant que 0,05% des prélèvements totaux dans la nappe souterraine, quel que soit le volume prélevé ici, l'impact cumulé est négligeable.</p> <p>La surface interceptée par la carrière est négligeable devant celle du bassin versant, ce qui ne modifiera en rien les écoulements dans les cours d'eau du celui-ci. Il n'y a donc aucun impact cumulé sur les eaux superficielles.</p> <p>D'un point de vue qualitatif : idem carrière de Saint-Izier.</p> | Pas d'impacts cumulatifs.   | Aucune co-visibilité. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | <p>Une partie des camions de cette carrière est susceptible d'emprunter la D1092 (représente environ 10 camions par jour max, soit 0,15% du trafic moyen journalier), route également empruntée par les camions de la société Bard Frères.</p> <p>Le trafic généré par la carrière de la Réguinelle sur cette même route représente environ 12 camions par jour soit 0,18% du trafic. Les effets cumulés sont donc très faibles.</p> | Carrière existante dans un environnement agricole différent de celui du projet. Pas d'impact cumulé.  | <b>Très faible</b> |
| <b>Carrières Benoit Gauthier – Projet d'exploitation de carrière</b> | <p>Le projet ne prévoit pas de prélèvement dans la nappe d'eau souterraine des Molasses miocènes.</p> <p>La surface interceptée par la carrière est négligeable devant celle du bassin versant, ce qui ne modifiera en rien les écoulements dans les cours d'eau du celui-ci. Il n'y a donc aucun impact cumulé sur les eaux superficielles.</p> <p>D'un point de vue qualitatif : idem carrière de Saint-Izier.</p>  | Absence d'impacts résiduels significatifs pouvant se cumuler avec ceux du présent projet. | Aucune co-visibilité. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | Trop éloigné pour avoir un quelconque effet cumulé. | <p>Les camions de cette carrière emprunteront principalement la D532 et l'A49. Ainsi les impacts cumulés seront négligeables.</p>  | <p>Création d'une nouvelle carrière d'une surface de 4,4 ha environ, dans un environnement forestier différent de celui du projet (demande d'autorisation de défrichement).</p> <p>Cette carrière produira des matériaux totalement différents (enrochements) des alluvions produites sur la carrière de la Réguinelle. Ils nécessitent deux sites distincts.</p> <p>Pas d'impact cumulé.</p> | <b>Nul</b>         |
| <b>Rovalter – Projet de parc Photovoltaïque</b>                      | <p>Pas de prélèvement.</p> <p>Ce projet n'engendre pas de risque de pollution.</p>  | Individus et habitats impactés distincts de ceux du projet. Pas d'impacts cumulés.        | Aucune co-visibilité. | Pas d'impact.                                       | Pas d'impact.                                       | Impacts sur le trafic négligeables.  | Réaménagement de carrière en parc photovoltaïque permettant une optimisation de l'occupation du sol. Pas d'impacts majeurs.   | <b>Nul</b>         |
| <b>EREA INGENIRIE – Projet de parc Photovoltaïque</b>                | <p>Pas de prélèvement.</p> <p>Ce projet n'engendre pas de risque de pollution.</p>  | Pas d'impacts cumulatifs.   | Aucune co-visibilité. | Pas d'impact.                                       | Pas d'impact.                                       | Impacts sur le trafic négligeables.  | <p>Consommation nouvelle d'espace naturel et boisé (demande d'autorisation de défrichement) sur une surface de 8,6 ha.</p> <p>Les impacts cumulés restent négligeables devant la distance qui sépare les projets. De plus, l'utilisation du sol est totalement différente et nécessite l'utilisation de deux sites distincts.</p>   | <b>Nul</b>         |
| <b>Projet</b>  | Pas de prélèvement.   | Pas d'impacts cumulatifs.   | Pas d'impact.         | Trop éloigné pour avoir un                          | Trop éloigné pour avoir un                          | Impacts sur le trafic  | Pas d'impacts.  |                    |

